

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Nombre de conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 27      Conseillers présents : 21 (4 procurations)

L'an 2023, le 1<sup>er</sup> juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 26 mai 2023.

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS	M. Antony REIFF
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Sonia JEHL	Mme Gaëtane CHAUVIN
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric HELBLING	M. Philippe WETZEL
M. Jean Jacques KNOFF	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Chantal WINTZ
Mme Florence SCHWARTZ	M. Frédéric BARTHE	M. Richard BAUMERT
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Elsa ESTREICHER	Mme Caroline RUDOLF

**Membres absents excusés :** Mme Véronique BRUDER (procuration à M. Jacky WOLFARTH), M. Eric LACHMANN (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), Mme Julie ROJDA (procuration à M. Claude WEIL), Mme Ellia FONTAINE, Mme Elodie PAULUS (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), et M. Vincent KALT.

**Assistaient en outre :** MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

**DCM48/06/2023      Cession de terrains communaux dans l'emprise de la seconde tranche du lotissement NEXITY**

M. Jean Jacques KNOFF, Adjoint au Maire rappelle que la commune est propriétaire des parcelles suivantes dans l'emprise de ce lotissement dont le permis d'aménager a été délivré le 17 août 2021 :

- Section AI, n°21 d'une superficie de 3 404 m<sup>2</sup>
- Section AI, n°23 d'une superficie de 688 m<sup>2</sup>
- Section AI, n°225 d'une superficie de 2 197 m<sup>2</sup>.

Aussi, la société NEXITY sollicite l'acquisition de ces terrains afin de pouvoir engager l'aménagement de ce lotissement.

Vu l'offre d'achat de la société NEXITY pour un montant de 440 230 €, soit 7 000 € l'are,

vu l'avis en date du 26 avril 2023 du service du Domaine estimant la valeur du bien à 425 000 €,

entendu les explications de de M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré,

décide d'approuver la cession de ces terrains et d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce y relative.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,  
Martin GUNDELACH.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.

